



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact budgétaire intégration des primes - Future pension des fonctionnaires

Question écrite n° 19198

Texte de la question

M. Patrick Hetzel demande à M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'action et des comptes publics, de bien vouloir lui indiquer le coût pour les finances publiques du transfert primes-points qui, depuis 2016, permet d'intégrer une partie des primes dans le traitement indiciaire afin d'augmenter la future pension des fonctionnaires.

Texte de la réponse

Le coût pour les finances publiques du transfert primes-points mis en œuvre depuis 2016 dans le cadre du protocole « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) s'établit à 760,2 M€ en titre 2 à échéance 2021, dont 502,9 M€ hors contribution au CAS « Pensions ». En tenant compte du report d'un an de la mise en œuvre du protocole en 2018, ce coût se décompose comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût T2 Etat cumulé (M€)	38,6	237,3	237,3	411,6	585,9	760,2
dont T2 hors CAS "Pensions"	29,2	174,4	174,4	283,9	393,4	502,9
Source : chiffrage DB						

Le transfert primes-points ne représente pas l'intégralité des mesures mises en œuvre du protocole PPCR qui comprend également l'attribution de points supplémentaires ainsi que la suppression des réductions d'ancienneté, pour un coût total estimé à 3,719 Mds€ à échéance 2021.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19198

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Action et comptes publics \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 3988

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9379